

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON
Session Ordinaire
Séance du 02 avril 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 24 mars 2010

Date de l'affichage : 24 mars 2010

L'An deux mil dix et le deux avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt quatre mars deux mil dix.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, RAMAGE Xavier, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, MORIN Daniel, BERNON Gérard, PICOT David, HOUX Laurent, CROCHET Gilles, TOURAND Gérard

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2010 aux associations qui ont sollicité la Commune. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer 2 440, 66 € de subventions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix, 0 contre et 0 abstention pour le Budget Primitif 2010 de la Commune. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 072 912, 24 euros
- Section d'investissement : 820 815, 36 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 ASSAINISSEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 19 voix, 0 contre et 0 abstention pour le Budget Primitif 2010 Assainissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 118 620, 09 euros
- Section d'investissement : 773 880, 40 euros

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET CCAS

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget CCAS d'un montant de 8 484, 30 euros, qui sera imputé à l'article 657362 de la section de fonctionnement, en dépenses.

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget Assainissement d'un montant de 86 120, 09 euros, qui sera imputé à l'article 657364 de la section de fonctionnement, en dépenses.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT ST JOSEPH

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction d'une annexe, déposé par un propriétaire du lotissement St Joseph.

- Constatant que le projet n'est pas réalisable en application du règlement de ce lotissement
- Considérant que ce règlement peut-être modifié avec l'autorisation des propriétaires, en application du code de l'urbanisme ;
- Considérant que d'autres demandes pourront être déposées

Monsieur le Maire propose que le règlement du lotissement soit modifié pour autoriser la construction des annexes :

- pour une superficie maximum de 50m²
- une hauteur maximum de 5m
- annule les plans d'implantation
- les couvertures seront en tuiles d'un aspect et couleur se rapprochant à celles de l'habitation
- les constructions et couvertures métalliques seront interdites

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'autoriser la modification et sa procédure.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain informe qu'actuellement, les analyses des produits de voirie montrent que les groupes pétroliers fournissent aux entreprises des produits de moins bonne qualité, ce qui se traduit par une détérioration plus rapide des voiries.

Monsieur LOGNON Alain informe l'Assemblée que, suite aux entretiens relatifs au recrutement d'une personne en C.A.E., Melle BARTHOULOT Caroline a été retenue pour le poste d'animatrice à l'accueil de loisirs, à compter du 12 avril 2010, pour une durée de 6 mois.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel fait un compte rendu de l'Assemblée Générale du SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE. Leur budget sera en hausse annuelle de 5 % pendant environ 10 ans, au vu des remises aux normes des stations à effectuer.

Monsieur LOGNON Alain propose de convier, aux prochaines réunions relatives à la mise en place du P.L.U., E.D.F., le C.A.U.E. et le SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE, afin de les consulter par rapport aux viabilisations des terrains et extensions des réseaux.

Monsieur ENTREMONT Louis informe l'Assemblée que la prochaine réunion pour la mise en place du P.L.U. sur la Commune aura lieu mardi 27 avril 2010, à 10 heures, en Mairie.

Monsieur BERNON Gérard interroge le Conseil Municipal sur les moyens qui pourraient être réalisés afin de faire ralentir la circulation sur la départementale qui relie Chevagnes à Beaulon, à hauteur de l'écluse.

Monsieur LOGNON Alain indique qu'il a rencontré les services de la D.D.T. afin de localiser les sorties à implanter sur l'aire de camping-cars, suite à une permission de voirie qui a été déposée par l'entreprise chargée des travaux. La circulation étant relativement dense sur la départementale à hauteur de la halte nautique, le Conseil Municipal propose de limiter la vitesse à 50 km et de faire réaliser le marquage au sol.

Monsieur LOGNON Alain et Madame GUYOT Marie-Louise ont fait le point sur le fleurissement de la Commune. Afin de minimaliser l'utilisation de produits de désherbage, il a été décidé de planter de la jachère fleurie à plusieurs endroits de Beaulon.

Monsieur LOGNON Alain explique que les moyens déployés pour lutter contre le virus de la grippe A ont eu une incidence sur le budget (achat de poubelles, de distributeurs à savon, de distributeurs à essuie-mains, d'essuie-mains papier ...). Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne plus s'approvisionner en essuie-mains et d'installer à chaque lavabo des torchons.

Madame GUYOT Marie-Louise s'exprime sur le fait que le virus de la grippe A a pris énormément d'ampleur et que d'autres maladies devraient inquiéter tout autant l'Etat quand on voit l'invasion de chenilles processionnaires dans les arbres, des rats musqués et ragondins dans les rivières ... tous vecteurs de maladies.

Madame LAVOCAT Hélène propose au Conseil Municipal de réfléchir à un autre mode de distribution du bulletin municipal à savoir sa distribution de porte à porte, afin d'aller à la rencontre des administrés. Monsieur ENTREMONT Louis indique qu'il est plus favorable à l'organisation de réunions de « quartiers » qui permettraient également aux habitants intéressés d'avoir un échange avec les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.